

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, le 24 Avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, par convocation en date du 21 Avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DELMAIRE, Maire.

Présents : M. Michel Delmaire, M. Franck Lattaignant, Mme Séverine Delavier, M. Gérald Boure, Mme Marie-Christine Dieusaert, Mme Sonia Declercq, M. Philippe Bethencourt, Mme Ingrid Bronet, M. David Demaret, Mme Ludivine Tettart, M. Benjamin Guyot, Mme Sindy Lefebvre, M. Bernard Singer, M. Jean-Marc Maniez

Pouvoir : Mme Anne-Sophie Dubois donne pouvoir à Mme Séverine Delavier

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2026 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

1. Vote Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique du Budget Principal de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 690 246.41 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	215 049.56 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte financier unique	475 196.85 €
C Résultat à affecter	690 246.41 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	65 327.31 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 17 483.38 €
Besoin de Financement	0.00 €
AFFECTATION	690 246.41 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	690 246.41 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2. Vote du BP (Budget Prévisionnel) du Budget Principal

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, la proposition du budget primitif 2026, il les informe que celui-ci a été préparé sans prévision de hausse des taux des taxes, avec reprise des résultats de l'exercice 2025 après le vote du CFU 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026 qui s'élève à :

- Section de fonctionnement dépenses :	1 805 941.87 €
- Section de fonctionnement recettes :	1 805 941.87 €
- Section d'investissement dépenses :	201 413.93 €
- Section d'investissement recettes :	201 413.93 €

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Vote du CA (Compte Administratif) et du CG (Compte de Gestion) du Budget de la Zone du Déroit (budget dissous au 31/12/2025 – Reprise des résultats par DM)

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif et le Compte de gestion du Budget de la zone du Déroit, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	48 601.31 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement <u>A Résultat de l'exercice</u>	3 549.91 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte financier unique	45 051.40 €
C Résultat à affecter	48 601.31 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	266.76 €

Le Budget de la ZAC du Déroit ayant été dissout au 31/12/2025, l'affectation des résultats fera l'objet d'une décision modificative courant 2026 pour intégration au Budget Principal.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Vote des subventions aux associations

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions 2026 à accorder aux associations. Il propose ce qui suit :

- Zumba	: 800 €
- Actishop	: 300 €
- Amicale Off et Sous Off Calais Guines	: 100 €
- Association Jeunes Sapeurs-pompiers	: 100 €
- Association Jazz'n Dance	: 300 €

- Club du 3 ^{ème} âge	: 1 500 €
- Cœur en fête	: 2 300 €
- Conservatoire Espaces Naturels	: 100 €
- Coopérative Scolaire	: 500 €
- Espoir Marquise	: 100 €
- Mémorial de l'OTAN	: 100 €
- Anciens Combattants	: 100 €
- Les Restos du Cœur	: 250 €
- Souvenir Français	: 150 €
- Asso Sportive Collège St Martin	: 100 €
- Asso Sportive Collège Rostand	: 100 €
- U.S. Landrethun	: 3 700 €
- Asso USTTL Tennis de table	: 800 €

Nombre de votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

M. Maniez, Président de l'USTTL, et M. Lattaignant, Président de Cœur en fête, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le Maire et valide le montant des subventions ci-dessus.

5. Vote des Taux des Taxes Locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	44.05 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	56.62 %
Taux de TAXE D'HABITATION :	25.86
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :	24.42 %

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Michel DELMAIRE

